

des pièces de l'époque quaternaire on remarque un superbe instrument dit chelléen de plus de 22 centimètres de longueur.

2° A Paars, des instruments chelléens.

3° Et à Limé, des pièces dites chelléennes et moustériennes, trouvées dans le gisement du Long Bochet, souvent au même niveau.

La *Chronique des arts*, dans son dernier numéro contient un article signé B. P. (Bernard Prost) donnant les noms de quelques artistes soissonnais de 1542 à 1545 ; ces noms ont été relevés dans les minutes des notaires de Soissons de cette époque, conservées aux archives nationales :

## QUELQUES ARTISTES SOISSONNAIS

DE 1542 ▲ 1545



Les minutes des notaires de Soissons, de 1542 à 1546, conservées aux archives nationales, ne fournissent qu'un pauvre appoint à l'Histoire des Arts. On n'y relève que les indications suivantes :

7 Octobre 1542. — Acte de vente par « Jehan Tache-ron, verrier, demeurant à Fère-en-Tardenois » (Aisne).

12 Juillet 1542. — Vente par « Jehan Laussart, or-fèvre, demeurant en Crise-lès-Soissons. »

24 Avril 1542. — « Claude Raoulland, marchand orphevre, demeurant à Soissons », donne quittance à « Philippe Rappelard, aussi orphevre, demeurant aud. Soissons » de 18 livres 18 sols 4 deniers tournois que celui-ci lui devait. — Les Rappelard ou Rapillard étaient une famille d'orfèvres soissonnais. Marc Rapillard était orfèvre à Soissons en 1649-1680.

30 août 1542 et 8 juin 1545. — Actes de « Jacques Char-ton, marchand tapicier, demeurant à Soissons. »

1<sup>er</sup> Juillet 1542 et 30 Août 1545. — Contrats d'appren-tissage par « Jehan (alias : Jehannet) Taté, brodeur, de-meurant à Soissons. »

1<sup>er</sup> et 30 août 1545. — Contrats d'apprentissage par « Tithus Taté, brodeur, demeurant à Soissons. »

6 Septembre 1542. — « Raoullequin Lenglès, marchand fondeur, demeurant à Soissons », s'engage à fabriquer, pour le chapitre de Soissons, « ung reliquaire pour mettre le doict de Mons<sup>r</sup> saint Thomas l'apostre, estant en lad. eglise, assavoir deux angles (anges), de la haulteur d'un pied et deux dois, soustenant ung tabernacle dedens lequel sera une main, de la longueur de la main d'un homme, où sera mis led. doict ; le tout d'argent, assis sur ung pied d'airain », « selon le pourtraict » que ce fon-deur a fourni au chapitre, « signé de sa main. » Le prix convenu entre les parties est de 18 livres tournois par marc d'argent employé au reliquaire, plus 30 livres tour-nois pour « le pied » et « pour les lyonceaux soustenans icellui pied. » — On trouve à Soissons, en 1498-1502, un fondeur du nom de Jean Langlois, qui appartenait, sans doute, à la même famille.

1544. — « Wollerand de Richebourg, forbisseur, de-meurant à Soissons. »

8 Avril 1545 n. st. — Mention de Jacques Dupuys, fourbisseur, demeurant à Soissons.

29 Septembre 1545. — Vente par « Nicolas Desjar-dins, libraire, demeurant à Soissons. » — C'était un libraire relieur, établi déjà dans cette ville en 1536

25 Octobre 1542. — Acte concernant « Jehan Dufour, dit Barbeau, masson, demeurant à Soissons. » — Men-tion du même maçon en 1545.

Actes divers relatifs aux maçons soissonnais : « Jehan Wytasse » 30 Juin et 7 Octobre ; « Pierre Floquet » 28 Octobre 1542 ; « Nicot Letordeur » 23 Mai 1545.

Actes divers concernant les menuisiers soissonnais : « Jehan Clerembault » 1<sup>er</sup> Août 1542 ; « Pierre Lallier » 27 Janvier 1545 ; n. st. « Lois Goneart ou « Goveart » 8 Juin 1545.

Citons enfin plusieurs actes ayant trait à : « Pierre de Lahaie, menestrier, demeurant à Soissons » 27 octobre 1542 et 5 mai 1545 ; à « Denis Bonnard (ou Bouvard), menestrier, demeurant à Croy (Crouy, Aisne), 23 Octobre 1542 ; et à « Nicolas Lenoble, vigneron et menestrier, demeurant à Vaubuin » (Vauxbuin, Aisne).

Signé : B. P.

M. Michaux lit une note sur un gaufrier en fer forgé du XV<sup>e</sup> siècle existant au musée de la ville, et portant les armes de France avec une inscription.

## UN GAUFRIER DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

---

Il existe au musée de Soissons un gaufrier en fer forgé ancien, qui mérite une petite description.

Chaque face du moule est divisé en trois parties.

Au milieu, un écusson aux trois fleurs de lis de France en tête duquel se voit un trait en relief, une ligne droite coupée par trois divisions ; en bas, deux croissants de chaque côté de l'écu cette légende :

AVE MARI  
A MATER I

*Ave Maria Mater Dei.*

Des deux côtés du motif central, sur les bords de la gaufre, quatre carrés, dans chacun desquels se trouve une fleur de lis sur un semis de quatre fleurs, accostée de deux croissants.